

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 Juin 2020

Date d'affichage 10 Juin 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 29

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200617-DEL_20_17_06_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 23/06/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le DIX SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Thierry BODIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : /

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INSTITUTION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DE LA CESSION DE LA MAISON 15 RUE DE CHATEAUDUN

En décembre 2019, la ville de La Ferté-Bernard a fait l'acquisition de la parcelle AK 592 correspondant au parking jouxtant l'ancienne maison du gardien du cimetière de la route de Cormes, cadastrée AK 591.

Sarthe-Habitat souhaite désormais procéder à la cession de cette maison et il convient d'instituer 2 servitudes, l'une de tour d'échelle et l'autre de droit de projiciendi (droit d'avoir un balcon ou une saillie donnant sur la parcelle AK 591), au profit de la parcelle AK 591.

Après avoir pris connaissance du projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour - 0 Abstention - 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes

:

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître Alix-Chapdelaine, notaire à La Ferté-Bernard,
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Didier REVEAU